



Succession quand enfants de lits différents

Par **camila3147**, le **24/11/2016** à **23:08**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Nous n'avons pas fait de donation au dernier vivant. J'ai deux enfants avec mon mari, et il en a deux de plus d'un précédent mariage. Nous avons acheté une maison ensemble pour moitié chacun avant notre mariage. De plus, mon mari a reçu une donation d'une maison avant notre mariage de la part de ses parents, aujourd'hui tous deux décédés. Il a aussi hérité de la villa de ses parents pendant notre mariage. Nous avons chacun différents comptes bancaires à notre nom. Si mon mari décédait avant moi, quelle serait la part qui reviendrait à chacun des enfants et à moi même SVP ?

Cordialement,
Camila

Par **camila3147**, le **27/11/2016** à **13:09**

Merci de votre réponse.